

## ► PROCEDURES D'ÉVALUATION ET APPRECIATIONS

Dans le cadre de son activité d'Organisme de Formation Professionnelle, le Centre de Formation à l'Expertise Immobilière a mis en place une procédure d'évaluation de la formation mise en œuvre au terme de chaque stage, en vue de confirmer la qualité de ses prestations. Les acteurs de l'évaluation sont le/les stagiaires, le formateur et le donneur d'ordre (employeur, Pôle emploi, autres financeurs).

### **L'évaluation de la formation concerne 3 parties prenantes**

Le ressenti des stagiaires de la formation est naturellement à prendre en compte, avec celui de notre formateur. Cependant, le donneur d'ordre (employeur et/ou financeur) est également partie prenante de la convention de formation.

Lors de l'analyse des évaluations de nos stages, nous prenons en compte la posture de ceux qui ont dû s'exprimer : d'employeur à subordonné, par exemple, l'interprétation des objectifs, des méthodes pédagogiques mises en œuvre, peut être différente.

#### ▪ **Avec le donneur d'ordre : définir des objectifs communs**

La cohérence est nécessaire à la réussite d'une action de formation. Aussi, nous sensibilisons tous nos interlocuteurs, dès la négociation des parcours personnalisés, sur la nécessité de partager des objectifs communs et non univoques. Nous recommandons au stagiaire et au donneur d'ordre d'établir en commun les objectifs de formation lors de la phase de positionnement des stagiaires avant l'entrée en formation (questionnaire).

L'évaluation par le donneur d'ordre repose sur un formulaire rempli « à chaud » mais aussi sur un suivi de l'évaluation des objectifs dans les 6 mois consécutifs au stage.

#### ▪ **Avec le stagiaire : Formulaire individuel d'évaluation, fin de stage et suivi à 6 mois**

L'évaluation repose sur un formulaire rempli « à chaud » mais aussi sur un suivi des stagiaires dans les 6 mois consécutifs au stage.

Pour nous, mesurer la satisfaction de nos stagiaires c'est d'abord recueillir l'évaluation « à chaud » par chaque participant, en relation avec le vécu en formation et les objectifs fixés préalablement.

En plus du formulaire de satisfaction, complété individuellement par chaque stagiaire, nous prenons soin de ménager un temps d'échange suffisant, dans le temps imparti à la formation, pour permettre à chacun de nos stagiaires d'exprimer verbalement son ressenti. Préalablement à la distribution du formulaire, nous attirons l'attention des participants sur l'importance de leur rôle dans l'évaluation de la formation. Nous exposons en toute transparence les modalités d'utilisation des informations récoltées.

#### ▪ **Avec le formateur**

Nous sollicitons à l'issue de chaque formation l'évaluation par le formateur notamment de la dynamique et l'homogénéité du groupe, le niveau d'atteinte des objectifs, les conditions matérielles etc.

### **Analyse des évaluations recueillies**

Nous analysons les formulaires de satisfaction en tenant compte :

- De la spécificité de nos programmes,
- Des attentes des participants exprimées en début de formation,

## **Centre de Formation à l'Expertise Immobilière**

Déclaration d'activité de **Centre de Formation Professionnelle** dûment enregistrée sous le numéro 82.69.12253.69 auprès du Préfet de Région Auvergne Rhône-Alpes. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État conformément à l'article L.6352-12 du Code du travail

SARL IFC EXPERTISE Favre-Réguillon au capital de 50.000 € | ✉ 19 avenue Cabias, 69004 LYON (Fr) | ☎ 09.61.49.09.36  
RCS Lyon | SIRET 534 369 764 00038 | TVA INTRA FR04-534369764 | APE 6831Z | IBAN FR76 1027 8073 4500 0203 1410 263 - BIC CMCIFR2A

**www.cfei.fr**

- Des attentes des donneurs d'ordre.

## Pour une amélioration constante de la qualité de nos formations

Nos questionnaires de satisfaction sont conçus pour recueillir des informations en vue d'amélioration d'une formation. L'objectif est de disposer de réactions individuelles de chaque partie pour envisager des évolutions pertinentes. Grâce aux évaluations recueillies, le CFEI va :

- Choisir de reconduire un stage ou le modifier
- Décider d'améliorations (méthodes pédagogiques, contenu, durée, locaux)
- Rendre compte au donneur d'ordre des résultats d'une formation
- Mesurer l'efficacité de la prestation de notre formateur
- Etablir un bilan pédagogique d'activité

## Nos indicateurs « qualité »

L'organisation :

- Accueil téléphonique
- Traitement de votre inscription
- Effectif adapté

Les locaux :

- Espace adapté à l'effectif du groupe
- Confort
- Accessibilité des locaux

Les modalités pédagogiques :

- Supports de formation adapté aux objectifs
- Conformité du contenu au programme
- Exemples et exercices adaptés au contenu de la formation

La prestation du formateur :

- Adaptation du rythme, phasage du contenu
- Individualisation du contenu
- Disponibilité à l'égard des stagiaires

# Centre de Formation à l'Expertise Immobilière

Déclaration d'activité de **Centre de Formation Professionnelle** dûment enregistrée sous le numéro 82.69.12253.69 auprès du Préfet de Région Auvergne Rhône-Alpes. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État conformément à l'article L.6352-12 du Code du travail

SARL IFC EXPERTISE Favre-Réguillon au capital de 50.000 € | ✉ 19 avenue Cabias, 69004 LYON (Fr) | ☎ 09.61.49.09.36  
RCS Lyon | SIRET 534 369 764 00038 | TVA INTRA FR04-534369764 | APE 6831Z | IBAN FR76 1027 8073 4500 0203 1410 263 - BIC CMCIFR2A

[www.cfei.fr](http://www.cfei.fr)